

INTERNAT JEANNE D'ARC - SAINT-IVY

29 rue Abbé-Martin

BP 30019

56306 PONTIVY CEDEX

Tél. direct Internat Filles : 02.97.25.80.10

Portable Internat Filles : 07 64 10 94 53

Tél. direct Internat Garçons : 02.97.25.79.78

Portable Internat Garçons : 07 64 10 95 34

Tél. Secrétariat : 02.97.25.01.69

L'internat Jeanne d'Arc - Saint-Ivy accueille des élèves :

- ✓ du site Jeanne d'Arc
- ✓ du site Saint-Ivy

Monsieur HUELLOU Gilles, directeur du lycée Jeanne d'Arc-Saint-Ivy assure la direction de l'internat.

Monsieur MARTIN François, attaché de Gestion

Madame QUINTIN Laurence, cadre éducatif, responsable des Internats Filles et Garçons

CONDITIONS D'INSCRIPTION à l'internat

1 -Avoir préalablement procédé aux formalités d'inscription au lycée Jeanne d'Arc Saint-Ivy

2 - L'inscription sera définitive après remise du dossier internat dûment complété

TROUSSEAU de l'élève

Le trousseau d'internat (indispensable) à fournir par la famille comprend :

- **internes filles** : prévoir une alèse imperméable et un drap housse pour un matelas de **90x200**
- **internes garçons** : prévoir une alèse imperméable et un drap housse pour un matelas de **90x190**
- une paire de draps avec couvertures (X2) ou une couette et sa housse
- un traversin et/ou un oreiller
- une paire de chaussons
- une robe de chambre ou un peignoir
- un nécessaire de toilette
- un kit de ménage composé d'un chiffon type lingette microfibre, 2 éponges, un spray ou des lingettes désinfectantes
- Linge personnel permettant de se changer en cours de semaine
- Un sac spécifique pour le linge sale
- un cadenas de taille moyenne pour l'armoire (à combinaison de préférence)
- un réveil
- cintres
- poubelle (internat filles)

Tous les objets personnels et vêtements sont à marquer à ses noms et prénoms.

L'internat décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Conditions financières

Modes de règlement

La pension sera réglée à l'établissement, de préférence par prélèvement automatique effectué le 5 ou le 10 de chaque mois, d'octobre à juillet. Il est également possible de s'acquitter de la pension par virement ou carte bancaire.

Frais d'inscription

Un montant de 25 € correspondant aux frais d'inscription est demandé. Cette somme sera à régler lors de la première échéance (ex : pour ceux qui ont adopté le prélèvement mensuel, ce montant sera débité avec le règlement d'octobre.)

TARIFS INTERNAT POUR L'ANNEE 2024-2025

Internat	Hébergement + Restauration	
	Chambre à deux Uniquement à l'internat des garçons	Chambre seule
(hors contribution des familles)	3 354 €	3 484 €

- * La répartition des élèves en chambre individuelle ou double sera effectuée à la rentrée par la responsable de l'internat.
- * Il ne pourra être donné une suite favorable à toutes les demandes de chambre individuelle.
- * Toute demande de chambre double, pour raisons financières, doit être formulée par écrit.

Accueil des internes le **DIMANCHE SOIR** à partir de 20H30 (sans restauration).

Coût **annuel** pour les familles : **367 €**. Ce forfait est dû pour l'année entière y compris pour une arrivée ou un désistement en cours d'année.

Passé le 9 septembre 2024. Le statut de pensionnaire est un engagement pour l'année scolaire entière. Tout changement ne peut intervenir qu'à titre exceptionnel, sur demande écrite des parents à chaque début de trimestre, début janvier, début avril (contacter Mme LE TOHIC avant la fin du trimestre). Toutefois, nous vous informons qu'il est possible de changer de régime en cours de trimestre. Il est à noter que la facturation n'en tiendra compte qu'au trimestre suivant.

Une réduction est consentie aux familles qui ont plusieurs enfants internes scolarisés dans l'enseignement catholique à Pontivy. **Prière de le signaler sur la fiche d'inscription.** Certificats de scolarité à fournir avant le 16 septembre 2024 (formulaire à réclamer auprès du secrétariat).

Réduction de 10% appliquée sur la pension pour 2 enfants internes, 15% pour 3 enfants internes et plus

En cas d'absence et sous conditions, un remboursement partiel de la pension est possible :

* Absences pour stages : 3,00 € par repas

* Absences pour maladie : 3,00 € par repas (absence d'une semaine minimum avec certificat médical).

Toute demande de remboursement sera formulée **par mail** et adressée à : compta.familles@lyceejasi.fr.

Dans tous les cas, n'hésitez pas à prendre contact en téléphonant à Mme LE TOHIC Valérie, comptable, au **02.97.25.01.69**. tapez 2 puis 3 ou par courriel compta.familles@lyceejasi.fr
Croyez en notre souci d'assurer L'EGALITE SCOLAIRE, de tous nos jeunes.

RENSEIGNEMENTS :

Le secrétariat du lycée est ouvert du lundi au vendredi, de 8 H à 12 H 00 et 13 H 30 à 17 H 30.

Tél. : 02.97.25.01.69

Une permanence est assurée pendant les vacances scolaires.

Pour votre information, le lycée sera fermé du 19 juillet au 19 août 2024.

Avant la rentrée, des informations complémentaires vous seront précisées